

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2023

Date de convocation du Conseil : 16 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 29 mars 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire: Mme Martine PENARD

**Présents**: Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. VIZADES, M. BONET, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

**Excusés**: Mme ZARTARIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme NABETH (procuration à Mme MOULIN), M. MANSERI (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à M. SCHROLL), Mme COCCO (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à M. AMOROS)

Absents: M. ABRIAL, M. NAAMANE

\_\_\_\_\_\_

Objet : Aide à l'investissement des Projets de Territoire - Attribution d'une subvention d'investissement relative à la végétalisation du square Aimé Césaire

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2021-0506 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 15 mars 2021 approuvant le PACTE de Cohérence Métropolitain pour la période 2021-2026,

**VU** le projet de convention avec la Métropole de Lyon jointe en annexe,

**VU** l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 13 mars 2023,

**CONSIDERANT** que la Ville de Décines-Charpieu a engagé une politique globale et volontariste de verdissement et de développement durable de son territoire,

**CONSIDERANT** que la Métropole de Lyon, dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont, a accepté de soutenir financièrement quatre projets de végétalisation des espaces publics sur la Commune de Décines-Charpieu,

CONSIDERANT que ces quatre projets de végétalisation concernant les secteurs suivants:

- Square Aimé Césaire,
- Place Roger Salengro,
- Place Henri Barbusse,
- Secteur Champ Blanc / Troussier,

**CONSIDERANT** que le projet de végétalisation du square Aimé Césaire vise à réaménager et à accroître la désimperméabilisation de cet espace en vue de créer une aire de convivialité et de repos,

**CONSIDERANT** en outre que ce projet, d'une surface de 650 m², consistera à décaper la surface minérale et à supprimer la friche existante en créant un espace végétalisé sur tout le pourtour de cette zone située à proximité immédiate de l'arrêt de Tramway Décines-Centre,

**CONSIDERANT** enfin que l'aménagement prévoit, en son centre, une placette fortement ombragée par la plantation d'arbres, de même que la réduction du trottoir permettant la création d'une bande végétale de 50 m², agrémentée d'arbres en alignement de la voirie,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 90 000,00 € TTC,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'aide à l'investissement des Projets de Territoire, la Métropole de Lyon soutient ce projet en versant une subvention d'investissement à la Commune de Décines-Charpieu correspondant à 80% de la dépense totale du projet,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de

- AUTORISER Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur ALLOIN, à signer la convention attributive d'une subvention d'investissement avec la Métropole de Lyon afin de soutenir le projet de végétalisation du Square Aimé Césaire, pour un montant correspondant à 80% de la dépense totale du projet,
- **DIRE** que la recette sera affectée à la ligne 1341 de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 61 Espaces Verts,



 AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur ALLOIN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH (par procuration), M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI (par procuration), Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PAQUIER
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.